

Les règles exprimées ci-dessous sont impératives. Tout groupe scout ne les respectant pas se verra retirer l'autorisation de poursuivre ses activités.

Situation

Après analyse des recommandations fédérales et au vu de l'évolution de la pandémie. Le MSdS a décidé, le 27 janvier 2021, d'autoriser les groupes à reprendre les activités scoutées dès le 1^{er} février 2021. L'ASN a décidé d'autoriser les groupes scouts neuchâtelois à reprendre leurs activités dès le samedi 06 février 2021.

Les règles suivantes doivent être impérativement respectées !

Généralités :

Organiser les activités à l'extérieur uniquement

Masque obligatoire pour toutes personnes de plus de 10 ans

Séparer les activités dans le temps et l'espace

Respecter les règles de distanciation physique entre les groupes de participants et les autres personnes dans les espaces publics.

Eviter les activités dans les lieux fortement fréquentés

Les repas sont interdits

Lister les personnes présentes exhaustivement

Hygiène lors des séances

Propreté des mains

Chaque participant se lave les mains en début et en fin de séance, au minimum. Privilégier le séchage des mains par essuie-tout jetable. Si des linges sont utilisés pour le séchage des mains, ces derniers sont lavés après chaque séance. Après le lavage des mains, chaque participant se désinfecte les mains avec une solution hydroalcoolique.

Si l'accès à un lavabo n'est pas assuré lors de la séance, la maîtrise s'organise pour amener de l'eau et un contenant permettant de se laver les mains.

Sanitaires

Si le lieu de séance est à proximité de WC (local, ...), il va de soi qu'ils peuvent être utilisés. Ils doivent être lavés et désinfectés en début et en fin de séance (notamment nettoyage et désinfection des poignées et des lunettes). Nous vous conseillons d'utiliser une solution moitié-moitié eau-alcool à brûler et d'utiliser des chiffons type microfibre.

A la sortie des toilettes, le participant se lave et se désinfecte les mains.

L'utilisation des sanitaires se fait sous la supervision d'un responsable afin de s'assurer qu'il n'y ait pas d'attroupement et que les règles d'hygiène soient respectées.

Branches castors & louveteaux

Seuls les enfants et les responsables en bonne santé peuvent participer aux activités.

Masques

Les responsables d'unité portent le masque en permanence.

Les castors et/ou louveteaux, pour autant qu'ils aient moins de 10 ans en sont dispensés.

Effectif

Castors : maximum 15 personnes dont 5 responsables.

Louveteaux : maximum 15 personnes dont 5 responsables

Si l'effectif de l'unité est supérieur à 15 personnes maîtrise comprise, nous vous recommandons de séparer les unités selon les sizaines et qu'un sous-groupe vienne par samedi et de reposer la même séance la semaine suivante au deuxième sous-groupe et ainsi de suite en fonction du nombre de sizaines. Il est aussi possible, si l'effectif des responsables le permet de tenir une séance le samedi matin et une le samedi après-midi.

Les sous-groupes doivent rester les mêmes pour l'ensemble de la durée de la période avec restrictions.

Etablir une liste nominative, exhaustive des participants à chacune des activités. Conserver cette liste, au minimum 14 jours après la tenue de la séance.

Lieux de séance

Les séances doivent se tenir en extérieur

Pour chaque sous-groupe, qu'importe la Branche, les lieux de séance (y compris rendez-vous de fin et de début) doivent être séparés.

Sachant que cela peut compliquer la tâche des familles, proposez des horaires de séances décalés de 15' entre les unités pour éviter de trop grands attroupements. Demander aux parents qui conduisent leurs enfants aux séances de rester dans leur véhicule.

Activité

Veillez à privilégier au maximum les activités respectant les règles de distanciation physique, y compris avant et après.

Le chant n'est pas autorisé pendant les séances.

La consommation de nourriture et de boissons pendant la séance est déconseillée, car incompatible avec le port du masque des responsables

Branche éclais

Seuls les enfants et les responsables en bonne santé peuvent participer aux activités.

Masques

Tous les participants portent un masque de protection en permanence.

Effectif

Maximum 15 personnes dont 5 responsables.

Si l'effectif de l'unité est supérieur à 15 personnes maîtrise comprise, nous vous recommandons d'organiser des séances en patrouille. La limite globale de 15 personnes étant maintenue, nous vous proposons et qu'un sous-groupe vienne par samedi et de reposer la même séance la semaine suivante au deuxième sous-groupe et ainsi de suite en fonction du nombre total de patrouille. Il est aussi possible, si l'effectif des responsables le permet de tenir une séance le samedi matin et une le samedi après-midi.

Les sous-groupes doivent rester les mêmes pour l'ensemble de la durée de la période avec restrictions.

Etablir une liste nominative, exhaustive des participants à chacune des activités. Conserver cette liste, au minimum 14 jours après la tenue de la séance.

Lieux de séance

Les séances doivent se tenir en extérieur

Pour chaque sous-groupe, qu'importe la Branche, les lieux de séance (y compris rendez-vous de fin et de début) doivent être séparés.

Sachant que cela peut compliquer la tâche des familles, proposez des horaires de séances décalés de 15' entre les unités pour éviter de trop grands attroupements. Demander aux parents qui conduisent leurs enfants aux séances de rester dans leur véhicule.

Activité

Veillez à privilégier au maximum les activités respectant les règles de distanciation physique, y compris avant et après.

Le chant n'est pas autorisé pendant les séances.

La consommation de nourriture pendant la séance est proscrite, car incompatible avec le port du masque.

Branche PiCo's

Seules les personnes en bonne santé peuvent participer aux activités.

Masques

Tous les participants portent un masque de protection en permanence.

Effectif

Maximum 5 personnes dont 1 responsable.

Si l'effectif de l'unité est supérieur à 5 personnes vous devez multiplier les séances.

Les sous-groupes doivent rester les mêmes pour l'ensemble de la durée de la période avec restrictions.

Etablir une liste nominative, exhaustive des participants à chacune des activités. Conserver cette liste, au minimum 14 jours après la tenue de la séance.

Lieux de séance

Les séances doivent se tenir en extérieur

Pour chaque sous-groupe, qu'importe la Branche, les lieux de séance (y compris rendez-vous de fin et de début) doivent être séparés.

Activité

Veillez à privilégier au maximum les activités respectant les règles de distanciation physique, y compris avant et après.

Le chant n'est pas autorisé pendant les séances.

La consommation de nourriture et de boissons pendant la séance est proscrite, car incompatible avec le port du masque.

Branche Routier

Seules les personnes en bonne santé peuvent participer aux activités.

Masques

Tous les participants portent un masque de protection en permanence.

Effectif

Maximum 5 personnes dont 1 responsable.

Si l'effectif de l'unité est supérieur à 5 personnes vous devez multiplier les séances.

Les sous-groupes doivent rester les mêmes pour l'ensemble de la durée de la période avec restrictions.

Etablir une liste nominative, exhaustive des participants à chacune des activités. Conserver cette liste, au minimum 14 jours après la tenue de la séance.

Lieux de séance

Les séances doivent se tenir en extérieur

Pour chaque sous-groupe, qu'importe la Branche, les lieux de séance (y compris rendez-vous de fin et de début) doivent être séparés.

Activité :

Seules les activités de service sont autorisées

Le chant n'est pas autorisé pendant les séances.

La consommation de nourriture et de boissons pendant la séance est proscrite, car incompatible avec le port du masque.

Séance de travail des Maîtrises

Les maîtrises pour la planification des activités ne se tiennent que par vidéo-conférence.

Pour que ces séances soient dynamiques et efficaces, il est important qu'elles soient bien préparées : ordre du jour envoyé à l'avance avec le lien pour la vidéo-conférence, la date & l'heure

Bien se répartir le temps de parole pour que tous puissent y participer. Activer les webcams chez tous les membres et finir la séance avec un moment détente (discussion autres, partager une boisson ...).

Choisir un responsable pour chaque activité.

Personnes à risque

La décision de participer aux activités est personnelle. Nous recommandons aux personnes très vulnérables de ne pas participer, durant la pandémie, aux activités.

N'acceptez pas la participation d'un enfant à risque sans avoir reçu une décharge écrite des parents.

Les responsables faisant partie d'un groupe à risque décident eux-mêmes de leur participation aux activités.

[Site web de l'OFSP \(Groupes à risque\)](#)

Distribution

RG du canton de Neuchâtel

Annexes

Liste de présence (à imprimer)

Brainstorming activités proposé par l'EC

Mail du SCAV autorisant la reprise des activités scoutées dans le canton selon les directives du MSdS

Liens

[Concept de protection des activités scoutées du MSdS](#)

[Check liste communication](#)